



Strasbourg, 21 septembre 2021

CAHAI-LFG(2021)PV4

COMITÉ AD HOC SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAHAI)

Groupe sur les cadres juridiques (CAHAI-LFG)

4^e réunion

Strasbourg, 20 – 21 septembre 2021

Réunion en ligne – plateforme KUDO

Rapport de réunion

Préparé par le Secrétariat du CAHAI

1. Ouverture de la réunion

1. Le CAHAI-LFG prend note des observations liminaires du président du CAHAI, M. Gregor STROJIN (Slovénie), qui souligne qu'avec seulement deux réunions du CAHAI-LFG restantes, dont celle-ci, il est temps de se concentrer sur le livrable final pour le CAHAI. Le produit est un projet de document sur les éléments possibles d'un instrument juridiquement contraignant sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, préparé par le Secrétariat et basé sur les résultats des sept sous-groupes de travail et les commentaires reçus sur les « dispositions modèles », qui ont été utilisées dans les étapes précédentes des travaux pour illustrer comment les éléments identifiés par le CAHAI-LFG pourraient interagir dans un instrument juridique.
2. Il rappelle que conformément au mandat du CAHAI, le document, lorsqu'il sera finalisé par le CAHAI lors de sa dernière réunion plénière du 30 novembre au 2 décembre, sera soumis au Comité des Ministres (CM) pour examen. Avec l'étude de faisabilité soumise l'année dernière, ce document est ce que le CAHAI a été chargé par le Comité des Ministres de livrer.
3. M. Stojin rappelle au Groupe qu'il ne rédige ni ne négocie aucun instrument juridique. Par conséquent, le document ne peut tout simplement pas être plus qu'une "liste de courses", présentant les éléments à inclure dans un éventuel cadre juridique sur l'IA au Comité des Ministres. Il a souligné que cette liste sera extrêmement précieuse pour le(s) prochain(s) groupe(s) d'experts qui, si le Comité des Ministres le décide, commenceront à rédiger et à négocier le cadre juridique en 2022.
4. Le CAHAI-LFG prend également note des remarques liminaires de M. Jan KLEIJSSSEN, Directeur, Société de l'information - Action contre la criminalité, qui invite le Groupe à se rappeler que le CAHAI n'est pas chargé de rédiger le cadre juridique final, mais devrait plutôt adopter le document présenté et le soumettre au CM d'ici la fin de l'année. En effet, la rédaction sera sous la responsabilité d'un nouveau comité qui prendra le relais du CAHAI en 2022 - 2023/2024.
5. M. Kleijssen souligne l'importance de la décision de la 131^e Session du Comité des Ministres (Hambourg, 21 mai 2021) où il a été décidé de donner la priorité aux travaux sur un cadre juridique approprié pour le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle fondé sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit, et de se concentrer en particulier sur un éventuel cadre juridique, potentiellement sous la forme d'un instrument juridiquement contraignant transversal.
6. M. Kleijssen souligne également qu'il est crucial que le cadre juridique ajoute de la valeur aux efforts globaux pour réglementer l'IA, un résultat qui sera principalement atteint en se concentrant sur les domaines d'expertise du CdE, à savoir les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, et a rappelé la nécessité pour le Groupe de ne pas s'enliser dans des négociations prématurées portant sur les détails.
7. En outre, il insiste sur le fait qu'une attention particulière devrait sans aucun doute être accordée aux applications d'IA susceptibles d'interférer avec les droits (de l'homme) des individus ou des personnes morales, avec les processus démocratiques ou avec l'état de droit, tout en soulignant la nécessité de ne pas à surréglementer.

8. Enfin, il conclut en informant le Groupe que Mme Clementina BARBARO, Co-Secrétaire du CAHAI a été promue, et a donc quitté le Secrétariat du CAHAI, et la remercie pour son travail, son engagement et sa contribution à l'accomplissement de la tâche du Comité. Il présente et souhaite la bienvenue à Mme Louise RIONDEL, qui remplace Mme Barbaro à ce poste.

2. Adoption de l'ordre du jour

9. Le CAHAI-LFG adopte l'ordre du jour.

3. Introduction par les coprésidents et le Secrétariat

10. Le Secrétariat informe le Groupe que le document qui doit être discuté lors de la réunion a été préparé par le Secrétariat avec la contribution des Coprésidents, Mme Peggy VALCKE (Belgique) et M. Riccardo VILLA (Italie), et l'expert scientifique. Lors de sa 5^{ème} réunion en juillet, la Plénière du CAHAI a été invitée à faire part de ses commentaires sur les travaux du CAHAI-LFG et les commentaires du Comité ont été dûment pris en compte.
11. Cette version du document n'est pas encore complète car la partie relative à l'analyse d'impact sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit (HUDERIA) sera fournie par le Secrétariat sur la base des résultats des travaux du CAHAI-PDG, suite à sa prochaine réunion des 11 et 12 octobre.

4. Informations concernant les résultats de la cinquième réunion plénière du CAHAI (5 - 7 juillet 2021)

12. Voir ci-dessus.

5. Première lecture du projet de document préparé par le Secrétariat sur les éléments possibles d'un instrument juridiquement contraignant sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit

Chapitre I.

13. Le document reçoit un soutien général, étant considéré comme conforme au mandat du CAHAI et un bon point de départ pour les négociations sur un futur instrument juridique, laissant la place à un véritable dialogue.
14. La nécessité de développer davantage la section sur la démocratie, en accordant une attention particulière aux garanties, est soulignée.

Chapitre II.

15. Le Groupe convient qu'il devrait y avoir une référence spécifique à l'approche fondée sur les risques. Il devrait y avoir des exigences minimales pour toutes les applications d'IA, et une plus grande attention devrait être accordée aux conditions préalables pour les séparer selon différentes catégories en fonction de leur niveau de risque (faible / moyen / élevé).
16. Il est jugé important de ne pas abaisser le niveau de protection des instruments existants du CdE, et de prendre également en considération la jurisprudence de la CEDH.

Chapitre III.

17. Lors de l'examen de ce chapitre, le Groupe a eu une discussion approfondie sur l'analyse d'impact et la méthodologie. Il a été recommandé que le document clarifie les différentes utilisations de l'analyse d'impact, y compris certains critères minimaux généraux à prendre en compte lors de l'évaluation des risques et la différenciation entre les niveaux de risque.
18. Il est convenu que seules les applications d'IA qui présentent un risque pour les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit devraient être couvertes par un éventuel cadre juridique du Conseil de l'Europe.
19. En ce qui concerne les définitions, des précisions sont apportées notamment sur la différence entre préjudice et préjudice illicite. De plus, il est décidé d'ajouter une phrase sur les exceptions possibles au champ d'application.

Chapitre IV.

20. Il est convenu que le Secrétariat reformulera la référence aux nouveaux droits pour souligner que cela s'applique au renforcement des droits existants et lorsqu'il existe des lacunes dans le cadre juridique.
21. Le Groupe se félicite de l'inclusion du concept de dignité humaine dans ce chapitre.

Chapitre V.

22. Les membres conviennent que le texte ne devrait pas inclure d'exemples concrets de systèmes d'IA susceptibles d'être soumis à interdiction/moratoire. Au lieu de cela, les différents critères qui rendraient une application d'IA passible de tel interdiction/moratoire devraient être ajoutés. Il est décidé qu'une réflexion plus approfondie est nécessaire sur ce point.
23. Certains membres font également valoir que les interdictions ou les moratoires ne devraient s'appliquer qu'à des applications spécifiques de l'IA et non à la recherche et au développement dans le domaine de l'IA. Il est convenu qu'une formulation alternative devrait être trouvée afin de faire une distinction en utilisant une formulation plus forte telle que « recommander » les interdictions/moratoires pour les applications d'IA et une formulation plus souple telle que « envisager » les interdictions/moratoires pour la recherche, la conception et le développement.

Chapitre VI.

24. Le Groupe convient qu'en référant à l'égalité des sexes et aux enfants, d'autres groupes vulnérables devraient également être ajoutés à cette liste. Il est également avancé qu'il devrait y avoir plus d'équilibre dans la référence aux droits des groupes vulnérables et que cet aspect pourrait être mentionné une fois dans les remarques générales au début du document, afin d'éviter les répétitions dans chaque chapitre.
25. Plusieurs membres maintiennent qu'il devrait y avoir un ensemble de normes minimales s'appliquant à tous les systèmes d'IA et que le document ne devrait pas seulement se limiter aux garanties pour les applications à haut risque, au motif qu'il n'existe pas d'applications d'IA sans risque, seulement des applications à faible risque.
26. Le Groupe s'entend sur le fait qu'en règle générale, toutes les applications d'IA devaient respecter les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. Il est également souligné que

dans certains cas, les applications d'IA qui ne sont pas considérées comme à haut risque peuvent tout de même avoir un impact sur ces droits.

27. Par conséquent, il est convenu qu'un futur instrument juridique devrait inclure des garanties minimales concernant les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit qui s'appliquent à toutes les applications d'IA avec des dispositions spécifiques concernant les applications à haut risque.

Chapitre VII.

28. Le Groupe réaffirme que la consultation, le débat et l'engagement du public devraient être encouragés, pour accroître à la fois la sensibilisation et la participation.

Chapitre VIII.

29. Le Secrétariat souligne qu'il n'existe pas d'ensemble de principes bien établis concernant la démocratie, de sorte qu'un langage général est utilisé tout en essayant d'être suffisamment clair.
30. Les membres conviennent qu'avec les élections et les processus électoraux, le libellé devrait être élargi à « processus démocratique et participation », pour se concentrer plus généralement sur les manières dont AI met en danger ces processus. L'impact de l'IA sur la formation de l'opinion publique est également jugé crucial, et qu'un sujet de préoccupation est le pouvoir croissant entre les mains de quelques puissantes sociétés Internet et que des mesures doivent être prises pour lutter contre ce phénomène.
31. Le Groupe convient d'introduire une référence au droit à la liberté de réunion et d'association.

Chapitre IX.

32. Certains membres se demandent si le terme 'droits et obligations' n'est pas trop étroit et suggèrent que les droits légaux et des intérêts comparables/significatifs pourraient être utilisés à la place.

Chapitre X.

33. Certains membres plaident pour un cadre juridique clair pour protéger les consommateurs et suggèrent l'introduction d'une charge de la preuve (et le renversement de la charge de la preuve) en matière de responsabilité civile. Cependant, d'autres membres ne sont pas d'accord avec une telle approche.
34. Il est décidé qu'il est trop prématuré pour se prononcer sur cette question compliquée et qu'une formulation ouverte devrait être maintenue, laissant la possibilité d'un examen plus approfondi à un stade ultérieur, si cela est jugé nécessaire.

Chapitre XI.

35. Le Groupe décide de supprimer la référence aux « évaluations de conformité » car elles ne relèvent pas du mandat du CdE. Cependant, il est également souligné que les États membres devraient néanmoins se conformer aux règles de sécurité.
36. Concernant les autorités nationales de surveillance, il a été noté que des autorités compétentes pouvaient déjà exister et a convenu de remplacer le terme « établissement » des autorités nationales de contrôle par « désignation ». En outre, le Groupe convient que le

besoin d'indépendance vis-à-vis de ces autorités devrait être davantage développé, tout comme la nécessité de les doter de ressources et de compétences suffisantes.

37. Enfin, en ce qui concerne le Comité des Parties, il est décidé de remplacer le mot « superviser » par « accompagner », car la forme et la compétence de ce comité n'ont pas encore été établis.

6. Etapes suivantes

38. Les coprésidents invitent les membres à envoyer des commentaires écrits sur le texte au Secrétariat le 8 octobre au plus tard. Le CAHAI-PDG se réunira les 11 et 12 octobre et les résultats de cette réunion seront pris en compte dans une version révisée du document qui sera proposé à la discussion lors de la réunion finale du CAHAI-LFG, les 2 et 3 novembre.
39. Suite à cette dernière réunion du CAHAI-LFG, une nouvelle version révisée sera ensuite préparée et discutée lors de la prochaine réunion plénière du CAHAI, du 30 novembre au 2 décembre.

7. Toute autre question

40. Des délégations soulèvent la question de l'avenir du CAHAI. M. Kleijssen répond que le Groupe de rapporteurs sur la coopération juridique (GR-J) devait discuter de ce sujet et qu'une proposition a été faite concernant le champ d'application du futur Comité, compte tenu de la décision de la 131^e session du Comité des ministres (Hambourg, 21 mai 2021).

ANNEXE I – ORDRE DU JOUR

| lundi, 20 septembre 2021 | | |
|--------------------------|---------------------------------------|---|
| 9h30 | | 1. Ouverture de la réunion <ul style="list-style-type: none"> • M. Gregor Strojín, Président du CAHAI • M. Jan Kleijssen, Directeur, Société de l'information - lutte contre la criminalité, Conseil de l'Europe |
| 9h50 | | 2. Adoption de l'ordre du jour |
| 9h55 | CAHAI-LFG(2021)PV3 | 3. Introduction par les coprésidents et le Secrétariat |
| 10h15 | CAHAI(2021)10 | 4. Informations concernant les résultats de la cinquième réunion plénière du CAHAI (5 - 7 juillet 2021) |
| 10h35 | CAHAI-LFG(2021)10 <i>Restreint</i> | 5. Première lecture du projet de document préparé par le Secrétariat sur les éléments possibles d'un instrument juridiquement contraignant sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit |
| 12h | | <i>Pause déjeuner</i> |
| 14h30 | | [Suite 5. Première lecture du projet de document préparé par le Secrétariat sur les éléments possibles d'un instrument juridiquement contraignant sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, suivie d'une discussion] |
| 17h | | <i>Clôture de la 1^{ère} journée</i> |
| mardi, 21 septembre 2021 | | |
| 9h30 | CAHAI-LFG(2021)10 <i>Restreint</i> | [Suite 5. Première lecture du projet de document préparé par le Secrétariat sur les éléments possibles d'un instrument juridiquement contraignant sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, suivie d'une discussion] |
| 12h | | <i>Pause déjeuner</i> |
| 14h30 | | [Suite 5. Première lecture du projet de document préparé par le Secrétariat sur les éléments possibles d'un instrument juridiquement contraignant sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, suivie d'une discussion] |
| 16h | | 6. Les étapes suivantes |
| 16h15 | | 7. Toute autre question |

| | | |
|-------|--|--|
| 16h30 | | 8. Remarques de clôture par M. Patrick Penninckx, Chef de Service de la société de l'information, Conseil de l'Europe |
| 17h | | <i>Fin de la réunion</i> |

ANNEXE II – LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBERS OF THE LEGAL FRAMEWORKS GROUP / MEMBRES DU GROUPE SUR LES CADRES JURIDIQUES

BELGIUM / BELGIQUE

Ms Peggy VALCKE – Co-Chair of the CAHAI-LFG / Co-Présidente du CAHAI-LFG

Researcher and Professor in ICT and Media at the Faculty of Law at the KU Leuven / chercheuse et professeur en ICT et médias à la faculté de droit à la KU Leuven

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Ms Monika HANYCH - Senior Ministerial Counsellor, Office of the Government Agent before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice of the Czech Republic / Conseiller ministériel principal, Bureau de l'agent du gouvernement devant la Cour européenne des droits de l'homme, Ministère de la justice de la République tchèque

ESTONIA / ESTONIE

Ms Siiri AULIK - Adviser, Public Law Division, Estonian Ministry of Justice / Conseillère, division du droit public, ministère estonien de la justice

FINLAND / FINLANDE

Ms Mia SPOLANDER - Legal Counsellor, Unit for Human Rights Courts and Conventions (OIK-40), Legal Service, Ministry of Foreign Affairs / Conseiller juridique, Unité des Cours et Conventions des Droits de l'Homme (OIK-40), service juridique, Ministère des affaires étrangères

FRANCE

Mme Gaëlane PELEN - Magistrate - Policy Officer to the Head of the SEM / Magistrate – Chargée de mission auprès de la Cheffe du SEM

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Lena HOCKE - Federal Ministry of Justice and Consumer Protection / Ministère fédéral de la justice et de la protection des consommateurs (Bundesministerium der Justiz und für Verbraucherschutz - BMJV)

GREECE / GRECE

Ms Stamatina LEKKA - Executive, Department of Open Governance and Transparency / Exécutive, Département de la gouvernance ouverte et de la transparence

ITALY / ITALIE

Mr Riccardo VILLA – Co-Chair of the CAHAI-LFG / Co-Président du CAHAI-LFG

Counsellor, Deputy Head of Cyber Department, Directorate General Political and Security Affairs, Ministry of Foreign Affairs and International Co-operation, Rome / Conseiller, Chef adjoint du département Cyber, Direction générale des affaires politiques et de sécurité, Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, Rome

LUXEMBOURG

Ms Michèle FINCK - Senior Research Fellow, Max Planck Institute for Innovation and Competition / Chercheuse principale, Institut Max Planck pour l'innovation et la concurrence

NORWAY / NORVEGE

Ms Heather BROOMFIELD - Senior Advisor, Norwegian Digitalisation Agency / Conseiller principal, Agence norvégienne de numérisation

PORTUGAL

Mr Pedro ALMEIDA - Legal Adviser, European Affairs Coordination Unit, Directorate-General for Justice Policy, Ministry of Justice / Conseiller juridique, Unité de coordination des affaires européennes, Direction générale de la politique de la justice, Ministère de la justice portugais

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Konstantin KOSORUKOV - Head of the Division of General Legal Issues, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs / Chef de la Division des questions juridiques générales, Département juridique, Ministère des affaires étrangères

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

Ms Barbora ŠIKUTOVA - Legal expert, International Law Section, Department of European Affairs and Foreign Relations, Ministry of Justice / Juriste expert, Section du droit international, Service des affaires européennes et des relations extérieures, Ministère de la justice

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Gregor STROJIN – Chair of the CAHAI / Président du CAHAI

Advisor to the President, Supreme Court of the Republic of Slovenia / Conseiller du Président, Cour suprême de la République de Slovénie

SPAIN / ESPAGNE

Mr Mario HERNÁNDEZ RAMOS - Associate Professor of Constitutional Law, University of Salamanca; Senior Legal Advisor Ministry of Justice, Government of Spain / Professeur agrégé de droit constitutionnel, Université de Salamanque; Conseiller juridique principal Ministère de la Justice, Gouvernement espagnol

SWITZERLAND / SUISSE

Mr Jürg LINDENMANN - Advisor, Federal Department of Foreign Affairs, Directorate of International Law / Conseiller, Département fédéral des affaires étrangères, Direction du droit international public

Mr Thomas SCHNEIDER - Ambassador, Federal Department of the Environment, Transport, Energy and Communications, Deputy Director, Federal Office of Communications, Director of International Relations / Ambassadeur, Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Vice-Directeur, Office fédéral de la communication, Directeur Relations internationales

TURKEY / TURQUIE

Ms Leyla KESER BERBER, Prof. Dr. - Associate Professor & Dr., Information Technology Law Institute, Istanbul Bilgi University Law Faculty / Professeur associé et Dr., Institut de droit des technologies de l'information, Faculté de droit de l'Université Bilgi d'Istanbul

Ms Selen Av. Işıl Selen DENEMEÇ - Digital Transformation Office of the Presidency of the Republic of Turkey / Bureau de la transformation numérique de la présidence de la République de Turquie

Mr Eren SÖZÜER - Research Associate, Istanbul University Faculty of Law / Associé de recherche, Faculté de droit de l'Université d'Istanbul

Mr İsmet GÜVENÇ KAYAŞ - Rapporteur Judge, DG for Foreign Relations and EU Affairs, Ministry of Justice / Rapporteur Juge, DG des relations extérieures et des affaires européennes, Ministère de la justice

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Ms Rose WOOLHOUSE - Head of Europe Desk at the UK Government Office for Artificial Intelligence / Chef du bureau Europe de l'Office du gouvernement britannique pour l'intelligence artificielle

Ms Melissa COUTINHO – Senior Lawyer, Products, Business & Better Regulation, Department for Business, Energy and Industrial Strategy (BEIS) Legal Advisers, Government Legal Department / Juriste principal, Produits, entreprises et meilleure réglementation, Ministère des affaires, de l'énergie et de la stratégie industrielle (BEIS) Conseillers juridiques, Département juridique du gouvernement

Ms Louiza ANTONIADES - Lawyer, Department for Business, Energy and Industrial Strategy / Juriste, ministère des affaires, de l'énergie et de la stratégie industrielle

PARTICIPANTS

Council of Europe bodies and institutions / Organes et institutions du Conseil de l'Europe

CONFERENCE OF INGOS / CONFÉRENCE DES OING

Ms Francesca FANUCCI - Senior legal advisor at European Center for Not-for-Profit Law, Netherlands / Conseiller juridique principal au Centre européen pour le droit des associations à but non lucrative, Pays-Bas

CONSULTATIVE COMMITTEE – DATA PROTECTION / COMITE CONSULTATIF- PROTECTION DES DONNEES (T-PD)

Mr Alessandro MANTELERO - Associate Professor of Private Law and Law & Technology at the Polytechnic University of Turin / Professeur associé de droit privé et de droit et technologie à l'Université polytechnique de Turin

EUROPEAN COMMITTEE ON DEMOCRACY AND GOVERNANCE / COMITE EUROPEEN SUR LA DEMOCRATIE ET LA GOUVERNANCE (CDDG)

Mr Peter ANDRE - Senior Expert for legal affairs, Federal Ministry of Interior, Austria, CDDG Rapporteur on Democracy and Technology / Expert principal pour les affaires juridiques, Ministère fédéral de l'intérieur d'Autriche, Rapporteur du CDDG sur la démocratie et la technologie

Ms Judith ORLAND - Programme Manager Democracy and AI, Democratic Governance Division, CDDG Secretariat / Chef de programme Démocratie et IA, Division de la gouvernance démocratique, Secrétariat du CDDG

GENDER EQUALITY COMMISSION / COMMISSION POUR L'EGALITE DE GENRE

Ms Käthlin SANDER - Head of Gender Equality Policy, Equality Policies Department, Ministry of Social Affairs, Estonia / Responsable de la politique d'égalité entre les sexes, département des politiques d'égalité, ministère des affaires sociales, Estonie

Mme Cécile GREBOVAL - Programme Manager Gender Mainstreaming / Gender Equality Advisor / Responsable de programme, Gender Mainstreaming / Conseillère en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

STEERING COMMITTEE FOR EDUCATION POLICY AND PRACTICE / COMITE DIRECTEUR POUR LES POLITIQUES ET PRATIQUES EDUCATIVES (CDPPE)

Mr Michael REMMERT – Head of Education Policy Division / Chef de la Division Politiques éducatives

Mr Ahmet Murat KILIC - Education Policy Division / Division Politiques éducatives

European Union and Observers from International Organisations / Union européenne et Observateurs des Organisations Internationales

DELEGATION OF THE EUROPEAN UNION TO THE COUNCIL OF EUROPE / DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Ms Maria Cristina DI MAURO - Legal Affairs Trainee / Stagiaire en affaires juridiques

Observer States to the CAHAI / Etats observateurs au CAHAI

CANADA

Mr Michael ZANETTE - Senior Analyst, Global Affairs Canada, Government of Canada / Analyste principal, Affaires Mondiales Canada, Gouvernement du Canada

Ms Tebello MOROJELE - Legal Officer, Global Affairs Canada, Government of Canada / Juriste, Affaires Mondiales Canada, Gouvernement du Canada

ISRAEL / ISRAËL

Mr Cedric (Yehuda) SABBAH - Director, International Cybersecurity & IT Law, Office of the Deputy Attorney General (International Law), Ministry of Justice / Directeur, Cybersécurité internationale et droit des technologies de l'information, Bureau du procureur général adjoint (droit international), Ministère de la Justice

Council of Europe partner Internet companies / Entreprises internet partenaires du Conseil de l'Europe

TELEFÓNICA

Ms Paloma VILLA MATEOS - Manager, Public Policy and Internet / Gestionnaire, Politique publique et Internet

Mr Gonzalo LOPEZ BARAJAS - Manager, Public Policy & Internet / Gestionnaire, Politique publique et Internet

Mr Pablo BARRIONUEVO - Manager, Public Policy & Internet / Gestionnaire, Politique publique et Internet

Civil Society Organisations, other private sector and academic actors relevant to the work of the CAHAI / Organisations de la Société civile, autres acteurs du secteur privé et académique, concernés par les travaux du CAHAI

AI TRANSPARENCY INSTITUTE

Mrs Olivia ERDELYI, Lecturer in AI Law, University of Canterbury (New Zealand) / Chargé de cours en droit de l'IA, Université de Canterbury (Nouvelle-Zélande)

ALGORITHMWATCH

Ms Angela MÜLLER, Senior Policy & Advocacy Manager / Responsable principal de la politique et du soutien aux intérêts

ALLAI

Mr Christofer TALVITIE -

GLOBAL PARTNERS DIGITAL

Mr Ian BARBER - Senior Legal Officer / Conseiller juridique principal

HOMO DIGITALIS

Mr Eleftherios CHELIOUDAKIS - Co-founder and Secretary of the Board of Directors / Co-fondateur et secrétaire du conseil d'administration

ISTANBUL BAR ASSOCIATION

Ms Selin ÇETIN - Coordinator of the AI Working Group, IT Law Commission / Coordinateur du groupe de travail sur l'IA, Commission du droit des technologies de l'information

Mr Barış ERMAN, Dr. – Academic at Yeditepe University Law Faculty / Universitaire à la faculté de droit de l'université Yeditepe

Ms Dila AY – Trainee at AI Working Group / Stagiaire au groupe de travail sur l'IA

Ms Betül ÇOLAK - Lawyer, Istanbul Bar Association AI Working Group / Avocat, Groupe de travail IA du Barreau d'Istanbul

LAW SOCIETY OF IRELAND

Ms Labhaoise NI FHAOLAIN - Researcher in AI Regulation and Governance and member of the Law Society's Technology Committee / Chercheur en réglementation et gouvernance de l'IA et membre du comité technologique de la Law Society

MEDIALAWS

Ms Flavia BAVETTA – Teaching Fellow / Chargé d'enseignement, Università Commerciale Luigi Bocconi

INDEPENDENT EXPERTS / EXPERTS INDEPENDANTS

Ms Nathalie SMUHA - Researcher - Department of International & European Law, KU Leuven, Member of the OECD Network of Experts on AI (ONE AI), Former Coordinator of the EC High-Level Expert Group on AI, Belgium / Chercheur - Département de droit international et européen, KU Leuven, membre du réseau d'experts de l'OCDE sur l'IA (ONE AI), ancien coordinateur du groupe d'experts de haut niveau de la CE sur l'IA, Belgique

Lord Tim CLEMENT-JONES CBE - House of Lords Liberal Democrat Spokesperson (Digital), United Kingdom / Porte-parole libéral-démocrate de la Chambre des Lords (Digital), Royaume-Uni

Mr Peter PARYCEK, Prof, Mag. - Head - Department for E-Governance and Administration, Donau-Universität Krems / Chef du département de la gouvernance électronique et de l'administration, Donau-Universität Krems

SECRETARIAT GENERAL OF THE COUNCIL OF EUROPE

DIRECTORATE GENERAL OF HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / DIRECTION GÉNÉRALE DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'ÉTAT DE DROIT (DG I)

Mr Jan KLEIJSEN - Director, Information Society – Action against Crime, Council of Europe / Directeur, Société de l'Information – Lutte contre la Criminalité, Conseil de l'Europe

Mr Patrick PENNINGCKX - Head of Department, Information Society Department / Chef du Service, Service de la société de l'information Apologised / Excusé

DIRECTORATE GENERAL OF DEMOCRACY / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DÉMOCRATIE (DG II)

Ms Claudia LUCIANI – Director, Directorate of Human Dignity, Equality and Governance / Directrice, Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance

SECRETARIAT OF THE CAHAI / SECRÉTARIAT DU CAHAI

Mr Kristian BARTHOLIN
Secretary of CAHAI / Secrétaire du CAHAI

Ms Louise RIONDEL
Co-Secretary of CAHAI / Co-Secrétaire du CAHAI

Mr Aleksandr TIULKANOV – Special advisor on digital developments / Conseiller spécial sur les développements numériques

Mr Rafael ISMAYILOV – Administrative assistant / Assistant administratif

Ms Lucy ANCELIN - Assistant to the CAHAI / Assistante du CAHAI

Ms Claire ROBINS - Secretariat, Counter-terrorism division / Secrétariat, Division Anti-terrorisme

Ms Geisa-Conceicao CIPRIANI – Trainee / Stagiaire

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Ms Christine TRAPP

Ms Katia DI STEFANO